



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SA-10(07)

Représentantes et représentants de la sécurité et de la protection de la vie privée

Juill. 2026



Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-10(07) — Représentantes et représentants de la sécurité et de la protection de la vie privée (-F-)

Énoncés :

Exiger que [Affectation : représentante ou représentant de la sécurité et de la protection de la vie privée désigné par l'organisation] soit membre de [Affectation : processus de gestion et de contrôle des configurations défini par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

Les représentantes et représentants en matière de sécurité et de protection de la vie privée de l'information peuvent comprendre les responsables de la sécurité des systèmes, les cadres supérieures et supérieurs de la gouvernance en matière de sécurité du ministère, les hauts fonctionnaires ou cadres supérieures et supérieurs en matière de protection de la vie privée et les responsables de la protection de la vie privée des systèmes. Il est important d'avoir parmi le personnel des représentantes et représentants qui sont dotés d'une expertise en sécurité de l'information, car les changements aux configurations des systèmes peuvent avoir des répercussions imprévues, dont certaines pouvant avoir trait à la sécurité ou à la protection de la vie privée. La détection rapide de ces changements permet d'éviter des conséquences négatives inattendues qui pourraient avoir des conséquences sur l'état de sécurité et de protection de la vie privée des systèmes. Le processus de gestion et de contrôle des configurations de cette amélioration reflète celui défini par l'organisation dans le contrôle SA-10B.